

COMMUNE DE CERCIE (Rhône)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de janvier à vingt heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de Cercie sous présidence de Monsieur Christophe CLAUZEL, maire, dûment convoqués le 24 janvier 2025.

PRESENTS :

Christophe CLAUZEL, Patrick LE FESSANT, André ROUANET, Stéphane CARÊME, Stéphane CARRETTE, Amandine CHAMPAGNON, Patrick DANVE, Cyril MONDAINE, Stéphanie MONTEIL, Virginie PELLOUX-PRAYER.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR : Florence VALLETTE (pouvoir à Christophe CLAUZEL), Eric BRUNET (pouvoir à Amandine CHAMPAGNON), Christelle COUSTIER (pouvoir à Virginie PELLOUX-PRAYER), Murielle VERNEY (pouvoir à Stéphane CARÊME).

ABSENT EXCUSE : Adeline RAMJEE.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre d'absent : 1

Quorum

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal est invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **DECIDER** de procéder par vote à main levée à la nomination du secrétaire de séance
- **DESIGNER** Madame Amandine CHAMPAGNON pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADOpte A L'UNANIMITE, par 14 voix pour.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2024 - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Monsieur le maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2024 adressé aux membres du conseil le 24 janvier 2025.

Observations : Néant.

ADOpte A L'UNANIMITE, par 14 voix pour.

Signature du PV par Monsieur le maire. Le secrétaire de la séance du 10 décembre 2024, absent, signera ultérieurement.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM DU 10 DECEMBRE 2024

N°20250101 DELIBERATION 2025-01 Nomination du secrétaire de séance - Madame Amandine CHAMPAGNON

N°20250102 DELIBERATION 2025-02 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2024

N°20250103 DELIBERATION 2025-03 Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement antérieurement au vote du BP 2025

N°20250104 DELIBERATION 2025-04 Modification du temps de travail du poste d'agent de maîtrise

3/ Informations sur la situation des dossiers en cours - Rapporteur Patrick LE FESSANT suite à l'absence d'Eric BRUNET

Monsieur l'adjoint aux finances explique que,

1) Dans le cadre du service assainissement, des études pour

- Les travaux nécessaires sur le réseau d'assainissement collectif communal,
- Le choix du mode de traitement des eaux usées,
- La rédaction d'une convention avec la commune de Saint-Lager pour le secteur Bergeron,

Ont nécessité une consultation qui a été effectuée auprès de 3 bureaux d'études privés en complément de la proposition de l'offre de service de l'Agence Technique Départementale du Rhône.

A) Il indique que, pour les 2 premières prestations citées, les offres des bureaux d'études privés sont payantes et la proposition de services de l'ATDR est gratuite suite à la convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI signée avec le Département en 2023 en vertu de la délibération communale 2023-39 du 4 juillet 2023.

Monsieur l'adjoint aux finances informe des résultats de la consultation et propose, vu le montant important estimé des travaux futurs à engager et l'équilibre du budget assainissement à respecter, l'ATDR pour les missions

- Etude des travaux pour réduire les eaux claires parasites dans le réseau de collecte
- Etude pour le choix entre la construction d'une nouvelle STEP à Cercié ou le raccordement à la STEP de Belleville-en-Beaujolais (raccordement sur réseau de Pizay ou poste de relèvement).

Pour ces 2 missions l'ATDR rédigera une note d'opportunité comportant les 4 volets suivants

- Un volet technique sur l'étude comparative/critique du/des scénarios pouvant répondre au mieux à la problématique, en fonction de l'enveloppe financière disponible : s'assurer de la réalité du besoin, prendre compte de l'ensemble des contraintes (situation, contexte, urbanisme, réglementation, foncier, ...), étudier le champ des possibles/proposer plusieurs scénarios en fonction des données disponibles (diagnostic, schéma, autosurveillance, ...), hiérarchiser les objectifs du projet, décrire le processus organisationnel, les acteurs impliqués, ...
- L'établissement de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (travaux, études, maîtrise d'œuvre, ...) et de ses futurs coûts de fonctionnement sur la base de ratios
- La proposition d'un calendrier prévisionnel de l'opération
- Le financement envisageable avec les aides financières mobilisables.

Le choix de l'ATDR est guidé, entre autres, par choix financier, par la proximité de cette agence avec les financeurs potentiels (agence de l'eau, département ...) et par sa neutralité.

Monsieur le maire passera commande de ces 2 missions auprès de l'ADTR sachant qu'elles ne nécessitent aucune inscription budgétaire en dépenses au BP 2025 du budget assainissement.

Une Visio conférence sera prévue avec les services de l'ATDR pour le lancement de leurs missions et la validation du calendrier prévisionnel d'exécution (date de commencement en février 2025 pour une durée de 6 semaines).

En réponse à une question de Patrick DANVE sur la réalisation possible des travaux de réduction des eaux parasite avant le transfert de compétence assainissement à la CCSB, Christophe CLAUZEL souligne qu'il faut d'abord lancer l'étude pour connaître le coût des travaux et un planning de réalisation. Stéphane CARRETTE demande si les réseaux feront partie de la compétence reprise par

la CCSB. Christophe CLAUZEL explique que les travaux engagés avant le transfert ou après, ils seront à payer par la commune.

Christophe CLAUZEL rappelle qu'à ce jour, le transfert de la compétence est obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

- B) Monsieur l'adjoint aux finances explique que, pour la 3^{ème} mission relative à la rédaction d'une convention avec la commune de Saint-Lager, l'ATDR n'a pas dans ses missions ce genre d'accompagnement de la commune. C'est le bureau d'études MERLIN avec une proposition tarifaire à 3 150 € T.T.C qui se verra confié cette mission.

L'article L. 1612-1 du CGCT disposant que le maire ou le président de l'assemblée délibérante de l'entité est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Monsieur le maire passera commande de la mission auprès du cabinet MERLIN pour un montant de 3 150 € T.T.C. dont il sera tenu compte lors des prévisions de dépenses en section d'exploitation du BP 2025 du budget assainissement.

2) Accompagnement pour la redynamisation commerciale du centre bourg

Monsieur l'adjoint aux finances indique que, pour donner suite à la présentation faite à l'ensemble du conseil municipal par la société AeNcrer le 29 octobre 2024 et à la rencontre positive entre cette société et le président de l'association des commerçants de Cercié, il est proposé d'engager dès à présent ladite mission pour un montant de 4 200 € T.T.C.

L'article L. 1612-1 du CGCT disposant que le maire ou le président de l'assemblée délibérante de l'entité est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Monsieur le maire passera commande de la mission auprès la société AeNcrer pour un montant de 4 200 € T.T.C. dont il sera tenu compte lors des prévisions en section de fonctionnement du BP 2025 du budget général.

4/ Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement antérieurement au vote du BP 2025 - Rapporteur Christophe CLAUZEL

1) Etudes de réaménagement des espaces publics du centre bourg et de restructuration de l'école de la roche bleue

Monsieur le maire rappelle que le bureau ARTER a terminé l'étude de requalification urbaine du centre village, appelée plan guide, en septembre 2023.

Ce document est structuré en secteurs d'aménagements et en fiches actions auxquels les élus sont invités à se référer pour la programmation des différents projets.

Plusieurs fiches actions font état de la création de la maison de santé et d'une restructuration du centre bourg. L'école, quant à elle, pour sa bonne intégration, doit faire l'objet d'une étude de restructuration. Aussi, dans le cadre de l'aménagement global et cohérent du secteur, une étude pré-opérationnelle de réaménagement des espaces publics du centre bourg et de restructuration de l'école a fait l'objet d'une consultation. Il est proposé l'offre du bureau SYSTRA d'un montant de 39 900 € H.T. soit 48 000 € T.T.C. Ce bureau accompagne également la CCSB pour le réaménagement de la parcelle C286 comprenant la maison de santé.

2) Réhabilitation du logement communal 13 grande rue

Monsieur le maire rappelle que la commune a reçu en donation ce logement de 49 m² situé au 1^{er} étage d'une copropriété cadastrée C 540. Afin de pouvoir le mettre à la location le plus rapidement possible, il propose de le rénover dès à présent pour un montant de 25 000 € T.T.C. en ajoutant une provision de 5 000 € supplémentaire pour l'installation d'un revêtement phonique au sol et pour d'éventuels imprévus.

3) Prestations d'un géomètre pour la création d'une voie d'accès à la future résidence seniors

Monsieur le maire rappelle le projet de résidence seniors matérialisé, entre autres, sur les parcelles C991 et C993 dans le plan guide communal.

Une modification de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation de ce secteur est en cours avec une enquête publique terminée et un vote du conseil communautaire programmé en mars 2025. Afin de pouvoir réaliser au mieux ce projet, il est apparu nécessaire d'accéder à ces parcelles par l'impasse de l'osier et le chemin de l'égalité. Pour ce faire il convient de créer une prolongation du chemin de l'égalité et d'en

assurer son élargissement. Un devis du cabinet géomètre expert MOREL a été reçu pour la réalisation de plans topographiques, projet de divisions, établissement de documents d'arpentage et de bornages des nouvelles limites pour l'ensemble du secteur pour un montant total de 2 262 € T.T.C.

Il convient d'engager rapidement cette dépense pour que les riverains de ce secteur ne soient pas retardés dans leur projet respectif.

Afin de pouvoir débiter ces opérations avant le vote du BP 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sera invité à

- **AUTORISER** l'engagement, la liquidation et le mandatement en section d'investissement du budget général pour
 - L'étude pré-opérationnelle de réaménagement des espaces publics du centre bourg et de restructuration de l'école pour un montant de 48 000 € T.T.C. réparti à hauteur de 35 000 € T.T.C. sur l'opération réaménagement des espaces publics du centre bourg et à hauteur de 13 000 € T.T.C. sur l'opération restructuration de l'école
 - La réhabilitation du logement communal 13 grande rue pour un montant de 30 000 € sur l'opération Logement communal 13 grande rue
 - Les études et documents graphiques d'un géomètre pour la création d'une voie d'accès à la future résidence seniors à hauteur de 2 300 € T.T.C. sur l'opération création d'une voie d'accès à la future résidence seniors
- **PRECISER** que ces dépenses seront obligatoirement prévues sur les opérations ci-avant indiqués au budget primitif 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE, par 14 voix pour.

5/ Personnel - Rapporteur Christophe CLAUZEL

5-1 Modification du temps de travail du poste d'agent de maîtrise

Monsieur le maire expose la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent de maîtrise permanent à temps non complet de 28 heures afin de l'adapter aux besoins du service.

Suite à l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 16 décembre 2024, Monsieur le maire propose d'augmenter le temps de travail du poste d'agent de maîtrise de 4 heures hebdomadaires en le passant de 28 heures à 32 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2025. Il est précisé que l'agent titulaire du poste est d'accord avec cette augmentation de temps de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **CREER** un poste d'agent de maîtrise de 32 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2025
- **SUPPRIMER** à compter de cette même date le poste d'agent de maîtrise de 28 heures hebdomadaires
- **CHARGER** Monsieur le maire de procéder aux formalités liées à cette création et à ces décisions
- **PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE, par 14 voix pour.

6/ Urbanisme - Rapporteur Stéphane CARÊME

6-1 DP, PC et DIA

Déclarations préalables :

-au nom de PELLOUX-PRAYER Gilles 1 impasse des iris construction d'une piscine et pool house. Non opposition le 10 janvier 2025.

-au nom de CHAMPIER Joël 29 chemin de ronde construction d'une piscine et abri de jardin. Non opposition le 10 janvier 2025.

-au nom de DIJKGRAFF Oscar 3 impasse des iris pour la pose de panneaux photovoltaïques. Non opposition le 10 janvier 2025.

-au nom de DURMAZ Mustafa 2 impasse des primevères pour la pose de panneaux photovoltaïques. Non opposition le 23 janvier 2025.

-au nom de RAVE Julien 7 grande rue pour le remplacement de la porte d'entrée. Non opposition le 23 janvier 2025.

-au nom de NW JOULES la martingale pour la pose d'un élément préfabriqué pour le stockage d'énergies.

Retrait de la décision de non-opposition par la Préfecture le 16 janvier 2025 suite à la demande de retrait déposée le 16 janvier 2025 par NW JOULES.

Permis de construire :

Néant.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Pour les parcelles C830 et C832 (bâti) d'une superficie totale de 479 m² situées à 3 allée des bosquets.

Pour la parcelle C628 (bâti) d'une superficie de 1080m² située 43 impasse des amandiers.

Pour la parcelle B 363 (bâti) d'une superficie de 560m² située 74 impasse de l'artisanat.

Décision de non-préemption pour ces 3 DIA.

7/ Informations et questions diverses

Christophe CLAUZEL

- Don de la famille Jean-Paul SIRIEIX pour la mise à disposition de la salle des fêtes lors de funérailles.
- Mail de Beaujol'Animations demandant l'utilisation de la SAR le 21 mars 2025 pour un bal accueillant jusqu'à 850 personnes, avec chanteur, et précisant que demande a déjà été effectuée au basket ayant un créneau horaire correspondant. Avis favorable à l'unanimité, si la même organisation que le précédent, est appliquée. (Bal du beaujolais)
- Fin de l'enquête publique de la modification n°2 du PLU. Suite à l'avis de la CDPENAF, les changements de destinations ont dû être retirés de cette modification.
- Pour la collecte des biodéchets, des emplacements sont prévus vers l'arrêt de bus, en face de la mairie et vers le PAV de la gare. Pour l'information des administrés, une réunion publique devrait avoir lieu sur la commune et un stand devrait être installé à proximité de l'école.
- Concernant le projet de déplacement de la pharmacie, une réunion de travail avec le CAUE, la pharmacienne, son agenceur, son architecte et le service urbanisme intercommunal a eu lieu afin d'étudier plusieurs scénarii d'implantation, et préciser le projet et les besoins en vue du dépôt du PC souhaité par le pétitionnaire avant l'été.
- La demande de la cantine en date du 10 décembre 2024 pour gratuité de la salle des fêtes le 14 décembre 2024 a été vue en réunion de la commission et sera discutée en groupe de travail « tarifs et règlement des salles communales ».

André ROUANET

- Devis reçu pour la remise en état et la peinture des bacs de fleurs avec enlèvement des pots pour peinture en atelier. En attente que la commission retravaille le dossier.

Patrick DANVE

- Un véhicule trafic bleu avec panneau « à vendre » stationne depuis quelques jours sur la place de l'école. Les services de gendarmerie seront informés.
- En réponse à une question de Patrick DANVE concernant le passage à la LED de l'éclairage public, Christophe CLAUZEL indique qu'il reste quelques installations à réaliser. Par ailleurs, la fonction de gestion à distance permettra de programmer les secteurs et les tranches horaires d'éclairage. Il est précisé que l'éclairage comporte depuis le passage à la LED un souci de programmation.

Cyril MONDAINE

- A rencontré la société GUIGNIER pour avoir un devis sur la levée des remarques lors de la dernière visite de la SAR par la commission de sécurité.
- Devis reçu pour un deuxième défibrillateur au prix de 68 €/mois de location en vue d'une installation vers l'école.

Stéphanie MONTEIL indique avoir commencé à travailler le site internet et invite à ne plus rien mettre sur l'ancien site. Mi-avril le nouveau site devrait être opérationnel.

Virginie PELLOUX-PRAYER

- Indique que le repas des aînés aura lieu le 29 mars 2025 dans la SAR avec les aînés de Saint-Lager. Les personnes de plus de 60 ans sont acceptées. Le repas est gratuit pour les plus de 70 ans. L'organisation de cette manifestation avec Saint-Lager s'est très bien passée. Les élus sont conviés. Ce repas se déroulant à Cercié, les animations sont prises en charge par Saint-Lager et les autres frais sont répartis entre les 2 communes. Les courriers d'invitation sont à distribuer au plus tard le 8 février pour un retour suffisamment tôt auprès des organisateurs.
- Un feu d'artifice pourrait être prévu le 21 juin 2025 pour la fête du village organisée par l'interclasse. Ce jour-là l'accueil de la commune jumelle de Cercier est envisagé.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 4 mars 2025 à 20 h 00.

La séance est levée à 21 h 36.

La secrétaire de séance,
Amandine CHAMPAGNON



Le maire,
Christophe CLAUZEL



